

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DU 14 JUIN 2022**

N° 21/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 11
POUVOIRS : 0
VOTANTS : 11**

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ASCOLA Lisiane, M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme PRATS Eliane, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ZUBER Sophie.

**Date de convocation :
06/06/2022
Date d'affichage :
14/06/2022**

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance,

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région – Création d'un Gîte d'étape, bar-restaurant.

La commune est propriétaire de terrains à l'entrée du hameau de Villerach. Ces terrains, d'une superficie de 3 420 m², comportent une ancienne grange à rénover. La configuration de cette unité foncière permet de concevoir un projet touristique avec : la création d'un gîte d'étape/bar/restaurant/boutique, un grand parking paysager d'une capacité de 21 places, un espace de restauration extérieur avec plusieurs plateaux de terrasses, et suivant l'évolution du projet des hébergements insolites.

La réhabilitation de la grange pourra permettre :

En rez-de-chaussée : une salle de restaurant d'une capacité de 30 couverts, une salle multifonctions pouvant contenir une boutique et une table collective de 12 couverts, un bar avec une dizaine de places assises, une cuisine professionnelle, des sanitaires.

Au premier étage : un dortoir collectif de 10 couchages, 1 chambre de 4 personnes, 1 chambre de 2 personnes, des sanitaires et espaces communs.

Le hameau de Villerach est le point de départ de nombreuses activités de pleine nature. C'est l'un des accès principaux menant au pic du Canigó, le départ du canyoning dans les gorges du Llech (10 000 visiteurs/an), ainsi que toutes les randonnées dans les massifs environnants. La commune ne compte que très peu de structures d'accueil pour ces activités : il y a quelques locations à la semaine uniquement, et un restaurant gastronomique avec 3 chambres d'hôtes. Cette offre ne correspond pas à la clientèle sportive, plutôt jeune, qui pratique la montagne sur des courts séjours. Le pic du Canigó ne peut plus se faire en une seule journée comme auparavant, car l'accès en voiture a été interdit par le syndicat mixte de gestion du massif.

Les objectifs poursuivis sont ainsi les suivants :

Développer l'attraction touristique de la commune, conforter son image de site remarquable en pleine nature, s'intégrer dans les actions structurantes du syndicat mixte Canigó grand site, optimiser le foncier disponible, tant à l'échelle de la commune que de la communauté de communes, permettre au plus grand nombre de visiteurs de profiter de l'environnement exceptionnel du massif, créer sur le village une activité économique rentable et créer de l'emploi.

Le coût total **HT** de l'opération s'élève à 1 124 584 €.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière **d'un montant de 15%** auprès de la Région – Direction du Tourisme et du Thermalisme.

Le Conseil municipal après délibération approuve la demande de subvention auprès de la Région par 10 voix POUR 1 voix CONTRE (M. BLIGUET Michel) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,



Le Maire

Patrick Marcel